

VOTRE RÉGION

ANNEMASSE Arrêt cardio-respiratoire

Un homme de 51 ans est décédé en pleine rue



C'est à l'entrée du centre-ville d'Annemasse, rue de Genève, que l'homme s'est effondré sur la voie publique. Photo Le DL/A.S.

Un homme de 51 ans est décédé sur la voie publique à l'entrée du centre-ville d'Annemasse ce mardi 10 mars. Les sapeurs-pompiers sont intervenus aux environs de 13h30, avenue de Genève, pour une personne en arrêt

cardio-respiratoire sur la voie publique. L'homme se sentant mal se serait assis dans la rue. Malgré l'intervention des secours et les tentatives de réanimation, l'homme de 51 ans a été déclaré décédé sur place par le médecin du Smur.

SCIONZIER

Victime d'un malaise sur son lieu de travail

Les sapeurs-pompiers sont intervenus ce mardi 10 mars aux alentours de 10h30 dans une entreprise de l'avenue du Mont-Blanc pour secourir une personne victime d'un malaise grave sur son lieu de travail. Réanimé par l'équipe médicale du Smur, l'homme âgé d'une cinquantaine d'années a été évacué en état d'urgence absolue à l'hôpital d'Annecy.

GRANDSON (VAUD)

Un Français interpellé à la suite d'une fusillade qui a fait deux morts

Le samedi 29 février dernier, dans un appartement de Grandson, une petite ville du canton de Vaud, une fusillade sur fond de trafic de drogue avait fait deux morts et trois blessés. Ce mardi 10 mars, la police vaudoise a annoncé que la gendarmerie française avait procédé à l'arrestation de l'homme suspecté d'avoir tiré les coups de feu. C'est la section de recherches de Besançon qui a procédé à l'interpellation de ce ressortissant français né en 1999. Le suspect est en effet domicilié dans le Doubs. L'enquête se poursuit pour déterminer les circonstances exactes de ce crime et le rôle de chaque protagoniste, fait savoir la police cantonale vaudoise.

VULBENS Depuis lundi 9 mars, un homme est renvoyé devant la cour d'assises pour viols avec actes de torture

« Je voulais seulement avoir mes propres vidéos »

Près d'un million de photos et 8 000 vidéos ont été retrouvées dans les ordinateurs de l'accusé. Un sinistre record qui a même surpris les enquêteurs qui traquent les pédophiles sur le net.

Elle est pourtant rompue à l'exercice, cette cheffe du laboratoire de la police technique et scientifique de la police nationale. Seize ans qu'elle travaille à désosser les disques durs et passer au tamis les dossiers des cyberpédophiles. Et en la matière, elle a déjà été confrontée à leur imagination fertile en matière de perversité et sadisme. Pourtant, « cette fois, il s'agit d'un dossier hors norme » déclare-t-elle. Il ne lui faudra pas moins de six mois de travail pour traiter 532 525 photos de mineurs, classées en 26 525 sous-dossiers, dont la quasi-totalité est à caractère pédopornographique et 414 073 photos supprimées, classées en 19 609 sous-dossiers. Également, 7 841 vidéos de mineurs (vidéos, images de synthèse et dessins animés pédopornographiques, vidéos réalisées en caméras cachées, au moyen d'une Go-Pro et d'un caméscope, des séances photos ou vidéos réalisées depuis une webcam mais aussi des films ou des publicités mettant en scène des enfants dénudés). Une sinistre collection minutieusement classée, « comme si elle était destinée à être partagée », relève l'expert, qui n'a pas réussi dans son fastidieux travail à le confirmer. « Je voulais seulement avoir mes propres vidéos, comme celles trouvées sur in-



L'accusé détenait notamment 532 525 photos de mineurs, classées en 26 525 sous-dossiers, dont la quasi-totalité à caractère pédopornographique. Dessin Emmanuelle PAOLILLO

ternet » assure l'accusé.

Les plans glaçants de «la maison des rêves»

Des milliers de fichiers Excel, tous méthodiquement nommés. Avec même un mémo pour savoir « comment nommer les dossiers sur le disque dur ». Des documents pour savoir « comment manipuler les enfants pour les amener à se déshabiller lors de séances photo ». Près d'un million de clichés et des milliers d'images d'enfants nus, de zooms sur leurs parties intimes. D'actes sexuels avec les deux enfants

âgés entre 7 et 10 ans au moment des faits, avec l'accusé, et entre eux. Avec selon les mises en scène imaginées par l'accusé, l'utilisation d'accessoires, dont des jouets d'enfant. Des scénarios classés par le nom du déguisement utilisé, une certaine au total, rangé avec minutie dans des pochettes à l'appartenance : abeille, bandana, princesse, boîte thaï, petite diablesse... En haut des fichiers, les prénoms de ses petites victimes, ou «MFI» pour «My favorite images», les prénoms de ses futures cibles avec, pour certaines, des photos du quotidien prises avec leur accord ou à leur

insu. Très inquiétant aussi, les adresses de messagerie, classées en deux dossiers (avec les fautes) : «Demander», «À Demander». ~~Requête~~ ~~Requête~~ est entré en contact avec 20 enfants âgés d'une dizaine d'années, au moyen du profil «Donnie» ou «Jonathan» (un enfant de 11 ans) et leur demandait de se déshabiller et de mimer un acte sexuel devant la webcam. Certaines fiches d'enfants comprenaient le nom, le prénom mais aussi la situation maritale des parents, le nom de l'école, l'adresse du domicile... Et étaient assorties de l'itinéraire routier, montant du péage in-

clus. Des photos d'enfants prises par géolocalisation sur Contamine-Sarzin et Viry. « 158 trajets étaient horodatés » informe la policière. Ont été aussi découverts sur les ordinateurs, des fiches de jeux avec des règles alambiquées, des bonus, des points, avec toujours comme finalité des actes sexuels ; avec dans la marge, «les accessoires à prévoir pour le jeu : lunette de plongée, scotch, gel douche...». Puis la policière évoque les 14 267 fichiers contenant des histoires à caractère pédopornographique, avec des tortures et des meurtres d'enfants. « J'espère que ces histoires restent des fantômes car, même si je suis habituée, il faut s'accrocher pour les parcourir » souffle-t-elle. La lecture d'un extrait par le président des assises a glacé l'auditoire. Glaçants enfin les plans de la «maison des rêves». Des dessins extrêmement précis et métés d'une maison comprenant des «pièces d'attente, d'examen, de refus, un studio photo avec escalier secret, une salle de contrôle. Avec deux niveaux de sous-sol accessibles seulement avec un ascenseur secret». « Cette maison, c'était du fantasme », se défend l'accusé, sans être en mesure d'expliquer le devenir de ceux envoyés dans la « salle de refus ». « Sauf qu'à chaque nouveau fantasme, vous passez à l'acte » note le président. Pronostic très sombre, confirmé par le psychologue Vergoz, qui relève « l'absence de sentiment de culpabilité, la description clinique des faits et l'archaïsme de la pulsion ».

Krystel BABLÉE